

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 19 DÉCEMBRE 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Le conseiller Harvey Shaffer.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, Monsieur Armin Klaus, trésorier et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-343

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil tel que présenté.

Adoptée

2016-344

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 décembre 2016.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2016-345

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001, RELATIVEMENT À L'EMPIÈTEMENT PAR DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES SUR LE CHEMIN HAMPSTEAD ET À LA VISIBILITÉ D'AUTRES ÉQUIPEMENTS SUR LE CHEMIN DUFFERIN, POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **300, CHEMIN DUFFERIN, LOT N^O 2 088 594, ZONE RB-6 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 12 décembre 2016, a étudié une requête de dérogations mineures à une maison unifamiliale détachée située au **300, chemin Dufferin**, lot n^o 2 088 594, zone RB-6, (Règlement de zonage n^o 1001) et (Règlement concernant les dérogations mineures n^o 18 G-0005).

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé comme suit la demande de dérogations mineures ci-dessous :

- La dérogation mineure pour permettre que les équipements mécaniques face au chemin Hampstead empiètent dans la cour avant secondaire de 0,3m (12 po) et ce, pour légaliser la situation actuelle (Article 76, tableau 13 du Règlement de zonage n° 1001) devrait être approuvée;
- Une dérogation mineure pour permettre que l'équipement mécanique face au chemin Dufferin ne soit pas caché par un écran et ce, pour légaliser la situation actuelle (Article 76, par. 2, du Règlement de zonage n° 1001) devrait être refusée;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- La dérogation mineure pour permettre que les équipements mécaniques face au chemin Hampstead empiètent dans la cour avant secondaire de 0,3m (12 po) pour légaliser l'existant (Article 76, tableau 13 du Règlement de zonage n° 1001) est approuvée;
- Une dérogation mineure pour permettre que l'équipement mécanique face au chemin Dufferin ne soit pas caché par un écran pour légaliser l'existant (Article 76, par. 2, du Règlement de zonage n° 1001) est refusée.

Adoptée

2016-346

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727, POUR PERMETTRE LA MODIFICATION DE LA MARGE ARRIÈRE D'UNE PISCINE ET LA MODIFICATION DE LA MARGE LATÉRALE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 64, CHEMIN GRANVILLE, LOT N° 2 088 794, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005)

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 12 décembre 2016, a étudié la requête pour des dérogations mineures pour une maison unifamiliale détachée située au **64, chemin Granville**, lot n° 2 088 794, zone RA-1 (Règlement de zonage n° 727) et (Règlement concernant les dérogations mineures n° 18 G-0005);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a fait les recommandations suivantes :

- La demande de dérogation mineure pour permettre une marge arrière d'une piscine à 1,88m (74 pouces) au lieu de 2,00m (78,7 pouces) et ce, pour légaliser la situation actuelle devrait être approuvée. (Règlement de zonage n° 727, art. 7.5.1)
- La demande de dérogation mineure pour permettre la marge latérale d'un bâtiment accessoire à 0,96m (37,8 pouces) au lieu de 1,00m (39,4 pouces) et ce, pour légaliser la situation actuelle devrait être approuvée. (Règlement de zonage n° 727, art. 6.14, par. d)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures décrite ci-dessus pour la propriété située au **64, chemin Granville** sur le lot n° 2 088 974, Zone RA-1.

Adoptée

2016-347

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1012 CONCERNANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 1012 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 7 novembre 2016 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE d'adopter le règlement n° 1012 concernant les taux de taxes pour l'année 2017.

Adoptée

2016-348

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2016

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 111 795 \$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues dans la période fiscale 2016.

Affectation	Détails	Dépense 2016
2013-112	Agrile du frêne	111,795

Adoptée

2016-349

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NON PRÉVUES AU BUDGET OPÉRATIONNEL 2016

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le conseil municipal approprie un montant de 1 023 560\$, tel que détaillé au tableau suivant, du surplus accumulé non affecté no. G/L 55-991-00-000 afin de financer les dépenses d'investissement non prévues au budget opérationnel 2016 :

Nature de la dépense	Montant
Rouleau pour terrain de tennis	12,410
Bâtiment I.Adessky–remplacement de plafond	20,390
Bâtiment I.Adessky–améliorations sécuritaire & vestiaire	15,220
Bâtiment I.Adessky–chaises salle de conférence	4,230
TI-Matériel pour améliorer la performance et sécurité du réseau	39,810
TI- Serveur et portail web	42,110
TI- Réseau de stockage	79,860

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

TI- Zéro Clients (PC virtuels)	19,530
Remplacement véhicule - chariot élévateur	14,700
Remplacement véhicule – modificateur du camion chargeur	3,840
Remplacement véhicule - Ford Escape (contremaître)	25,370
Marteau hydraulique	10,500
Réorganisation du rangement - Entrepôt du garage	11,710
Réécriture et consolidation de règlements	9,120
Réhabilitation lampadaires & étude routière	24,910
Routes - Scarification, asphaltage & scellement de fissures	454,100
Réfection des trottoirs	222,780
Lampadaires sur Chemin de la Côte-Saint-Luc	12,970

Adoptée

2016-350

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AUTORISÉES SOUS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016 POUR LESQUELLES LES DÉPENSES SERONT EFFECTUÉES EN 2017

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 185,460 \$, tel que détaillé au tableau suivant, du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

Nature of expense	P/O	Amount
Parc des Conseillers – jeux d'eau	20839	2,900
Parc des Conseillers – jeux d'eau	21441	48,800
Réhabilitation des rues et trottoirs	21500	1,740
Harnais camion à neige	21720	15,230
TI - Licences vmware	21717	37,230
Ford 150 & Ford 250 camionnettes	21862	79,560

Adoptée

2016-351

APPROPRIATION DU COMPTE DE REVENUS REPORTÉS FONDS DE PARC POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NON PRÉVUES AU BUDGET OPÉRATIONNEL 2016

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le conseil municipal approprie un montant de 356 720\$, tel que détaillé au tableau suivant, du compte de revenus reportés fonds de parc no. G/L 55-993-00-001 afin de financer les dépenses d'investissement non prévues au budget opérationnel 2016 :

Nature de la dépense	Montant
Parc des Conseillers – jeux d'eau	6 900
Test d'impact pour terrain de jeux & améliorations de la sécurité	9 390
Parc Hampstead – réfection passage piétonnier	18 400
Parc Hampstead – développement du terrain de jeux	49 750
Parc Hampstead – surface artificielle	21 920
Parc Hampstead – équipement d'entraînement	37,680
Parc Aldred – équipement de jeux	24,550
Parc Aldred – projet d'embellissement	85 200

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Parc Applewood – projet d’embellissement	63 600
Parc Langhorne – projet d’embellissement	39 330

Adoptée

2016-352

RÉSOLUTION SUPPORTANT L’USAGE DU FRANÇAIS ET DE L’ANGLAIS À TITRE DE LANGUES D’AFFICHAGE DES AVIS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Charte de la langue française (Charte) établit le français comme langue officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le préambule de la Charte stipule que « ... dans un esprit de justice et d’ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d’expression anglaise et celui des minorités ethniques, ... »;

CONSIDÉRANT QUE le français doit être la seule langue sur les panneaux de signalisation (panneaux), le deuxième alinéa de l’article 22 de la Charte stipule que le français peut être suivi d’une autre langue lorsque des raisons de santé ou de sécurité publique l’exigent et qu’aucun symbole ou pictogramme n’existe;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se sont abstenus d’appliquer le deuxième alinéa de l’article 22 à la plupart, sinon tous les panneaux traitant de santé ou sécurité, y compris, mais sans s’y limiter, les panneaux indiquant «Pour votre sécurité», «Respectez les feux de voies», «Risque d’aquaplanage», «Dégel», «Ralentir», «Allumez vos phares», «Voie cahoteuse», «Sécurité», «Incident voie droite bloquée» ainsi que les alertes/messages électroniques qui sont uniquement en français et sans aucun symbole ou pictogramme;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de chaque personne devrait revêtir une importance primordiale;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE la Ville de Hampstead que les MTQ et MCC prennent les mesures nécessaires afin que tous les panneaux et alertes/messages électroniques relatifs à la santé ou la sécurité soient en français et en anglais, quand aucun symbole ou pictogramme n’existe, selon le deuxième alinéa de l’article 22.

QU’une copie de la présente résolution soit envoyée au député du comté de D’Arcy-McGee et au Premier Ministre du Québec.

Adoptée

2016-353

APPROBATION DE L’EMBAUCHE DE MME LOU-ANNE MCGILL À TITRE DE "TECHNICIENNE À LA PAIE - RESSOURCES HUMAINES"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l’embauche d’un technicien à la paie, pour un remplacement temporaire pendant l’absence pour maladie de l’employée titulaire permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l’embauche de **MME LOU-ANNE MCGILL** pour combler ce poste;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **MME LOU-ANNE McGILL** a débuté son assignation le 9 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME LOU-ANNE McGILL** à titre de "**TECHNICIENNE À LA PAIE - RESSOURCES HUMAINES**" à partir du 9 décembre 2016 et ce, pour la durée de l'absence pour maladie de l'employée titulaire permanente, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2016-354

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h16.

Adoptée

(s) Jack Edery

Jack Edery, maire-suppléant

(s) Pierre Tapp

Me Pierre Tapp, greffier